



## COMMISSION JEUNESSE ET SCOLARITE

**IMPLICATION DES JEUNES  
DANS LA VIE DE LA COMMUNE**

*Mairie de Valence-en-Brie  
Place de l'Eglise, BP n°1  
77830 Valence-en-Brie  
01 64 31 81 35  
mairiedevalenceenbrie@wanadoo.fr*

# « Je m'engage pour mon permis ! »



Dans le cadre du dispositif « **Implication des jeunes dans la vie de la commune de Valence-en-Brie** », vous souhaitez obtenir une aide financière pour l'obtention du **permis de conduire B**

Cette aide vous sera attribuée après l'examen du dossier de demande que vous allez déposer et à l'issue de l'entretien que vous allez avoir avec les élus référents de ce dispositif.

### **Vous pouvez être dans 2 situations différentes**

- L'examen du code de la route n'est pas encore obtenu : l'inscription **de moins d'un mois** dans une auto-école doit être jointe au dossier.
- L'examen du code de la route est déjà obtenu **depuis moins d'un mois** : une attestation doit être jointe à la demande

### **ATTENTION**

**LE RECOURS A CE DISPOSITIF N'EST PAS POSSIBLE APRES L'OBTENTION DU PERMIS OU SI LE PAIEMENT A L'AUTOÉCOLE A ÉTÉ EFFECTUÉ DANS SON INEGRALITÉ**

### ***QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER ?***

#### **Étape 1 : Vous constituez votre dossier**

- Remplir le formulaire de demande d'attribution
- Fournir l'ensemble des pièces demandées
  - La photocopie d'une pièce d'identité
  - Un justificatif de domicile
  - Une attestation de responsabilité civile
  - Un devis de l'autoécole
  - Une photo d'identité

#### **Étape 2 : vous déposez votre dossier complété en mairie en main propre, par courrier ou par mail**

### **Étape 3 : vous êtes contacté pour un entretien dans les 15 jours suivants le dépôt ou l'envoi de votre dossier.**

Les élus référents de ce dispositif vont vous recevoir afin d'évaluer votre motivation à vous impliquer dans des actions sur la commune et à mener à bien votre projet.

### **Étape 4: vous passez l'entretien**

### **Étape 5 : vous recevez par mail ou par courrier dans la semaine suivant l'entretien :**

- La décision de la commission jeunesse et scolarité
- La convention à dater et signer en dernière page en trois exemplaires

### **Etape 4 : vous signez les conventions présentant votre engagement**

Votre projet d'engagement citoyen doit faire l'objet d'une convention tripartite cosignée avec la commune et l'autoécole.

Vous devez retourner à la mairie dès réception ces trois documents signés par courrier ou en main propre

**Les 60 heures d'engagement citoyen doivent être accomplies entre la date d'acceptation de la demande et le premier passage du code ou de l'épreuve de conduite sauf dérogation particulière.**

### ***LE VERSEMENT DE L'AIDE***

L'aide au financement de votre permis sera versée à l'organisme de formation concerné.